



Canada
Province de Québec
M.R.C. de Nicolet-Yamaska
Municipalité de Saint-Wenceslas

AVIS PUBLIC

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 265-23

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Carole Hélié, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Wenceslas.

QUE le conseil a adopté, ce 5 juin 2023, le règlement numéro 265-23 amendant le règlement de zonage numéro 191-17 (hébergement temporaire Airbnb).

Conformément aux dispositions législatives applicables, le règlement entre en vigueur à la date de l'émission du certificat de conformité délivré par la MRC de Nicolet-Yamaska le 18 mai 2023.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance du règlement numéro 265-23 au bureau de la municipalité de Saint-Wenceslas, aux heures normales de bureau.

Donné à Saint-Wenceslas, ce 19 septembre 2023.

Carole Hélié

Carole Hélié, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Carole Hélié, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Wenceslas, MRC Nicolet-Yamaska, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi en affichant une copie entre 13h00 et 17h00, le 19 septembre 2023, à l'endroit suivant, savoir la Mairie ainsi qu'une publication sur le site Web.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 19 septembre 2023.

Carole Hélié
Carole Hélié, directrice générale et greffière-trésorière

ZONÉ
FIER